Quinzième Année. -- N° 141 — 20 Centimes le N°. — Samedi, 11 Décembre 1875.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

MM. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55
Parnac.....	5 39	1 7	6 7
Luzech.....	5 47	1 20	6 16
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49
Duravel.....	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7
Fumel.....	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.— Arrivée.	7 3	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 matin	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34 soir		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 s	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 s	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 s
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31 s

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h54 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 18
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 29
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 11 Décembre 1875

L'Assemblée nationale a commencé, avant-hier, la nomination des sénateurs à vie.

Deux listes étaient en présence. Nous les reproduisons :

Liste des groupes de droite.

Extrême droite. — MM. de La Rochefoucauld, de La Bouillerie, Lucien Brun, de La Monneraye, de Carayon-Latour, de Labassetière, de Rodez-Bénavent, Combier, de Kéridec, de Saint-Victor, de La Roche-Aymon, de Belcastel, Kolb-Bernard.

Droite modérée. — Mgr Dupanloup. MM. Audren de Kerdrel, de Sugny, Depeyre, Tailhand, de Larcy, de Cumont, le vicomte de Meaux, l'amiral de Dompierre d'Hornoy, Ernoul, de Gontaut-Biron, Raudot.

Groupe Pradié. — MM. Pradié, général Changarnier, de Chaudordy, Jean Brunet, Riant, marquis de Juigné.

Groupe de Clercq. — MM. Sacase, Delsol, comte Daru, de Montlaur.

Groupe Lavergne. — MM. Wallon, Mathieu-Bodet, Antonin Lefèvre Pontalis, Target, Clapier, Daguilhon-Lasselve et Peltereau-Villeneuve.

Centre droit. — MM. Buffet, de Broglie, Callet, d'Audiffret-Pasquier, d'Andelarre, Batbie, de Bondy, le général de Chabaud-Latour, le duc Decazes, de La Germonière, Grivart, d'Hespel, de Lacombe, Lambert de-Sainte-Croix, Paris, Piou et Cornélis de Witt.

La liste contient en outre les noms de M. Hamille, qui fait partie de la réunion de l'Appel au peuple, et de M. Vente, qui ne fait partie d'aucun groupe.

Liste des groupes de gauche.

MM. Edmond Adam, Alfred André, Arago, d'Audiffret-Pasquier, Barni, Barthélemy Saint-Hilaire, Baze, Beau, Bérenger, Bertauld, le général Billot, Brelay, Calmon, Carnot, Casimir Périer, Cazot, colonel Chadois, Chanzy, Corbon, Cordier, Corne, Crémieux, Taxyile Delord, Denfert-Rochereau, Denormandie, Du Chaffaut, Ducterc, Dureault, Jules Favre, Foubert, Fourcand, amiral Fourichon, général Frebault, Gaulthier de Rumilly, Gouin, Humbert, l'amiral Jaurès, Crantz, Laboulaye, de Lafayette, Lanfrey, Lastérie, Laurent-Pichat, Lavergne, Lepetit, Le Royer, Limperani, Littré, Luro, Magnin, Léon de Malleville, Marc-Dufraisse, Martel, Max Richard, Mestreau, Paul Morin, Parent, Pelletan, Payrat, Ernest Picard, amiral Pothuau, de Pressensé, Rampont (Yonne), Robert de Massy, Roger du (Nord), Charles Rolland, Schérer, Scheurer-Kestner, Schœlcher, Sénard, Jules Simon, Testelin, de Tocqueville, Tribert, Woloswski.

Il y a eu 688 votants, réduits à 687 par un bulletin blanc qui a été trouvé dans l'urne. Deux noms seulement ont obtenu la majorité absolue. Le premier est celui de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui a réuni le chiffre imposant de 551 voix. Le second est celui de M. Martel, qui a obtenu exactement la majorité absolue: 344 voix.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier était porté à la fois sur la liste des droites et sur celle des gauches. Il n'a dû être rayé que par les bonapartistes, les radicaux extrêmes, et un certain nombre de légitimistes aigus. Il a donc réuni les suffrages de tous les partis intermédiaires et modérés. A ce point de vue, son élection prend le caractère d'une imposante manifestation politique, en même temps qu'elle est un témoignage des sympathies personnelles dont est entouré le brillant président de l'Assemblée.

Malheureusement, les autres noms présentés aux suffrages de nos représentants, sont loin de réunir la même unanimité. L'Assemblée se trouve divisée en deux fractions à peu près égales, dont l'une vote avec ensemble pour la liste des gauches, et dont l'autre vote, sans ensemble pour la liste des droites. Au milieu se trouvent quinze à vingt députés de l'Appel au peuple, qui perdent systématiquement leurs voix, afin d'empêcher qu'aucune des deux listes n'obtienne la majorité. Leur calcul a réussi. En dehors de MM. d'Audiffret-Pasquier et Martel, aucun candidat n'a réuni la majorité absolue.

Si les choses continuaient à suivre cette marche, dit le *Journal de Paris*, l'élection des sénateurs viagers pourrait durer un mois, ce qui produirait le plus regrettable effet. Il faut espérer que l'Assemblée trouvera dans son patriotisme un moyen de sortir d'une situation qui ne saurait se prolonger sans porter une atteinte sérieuse à sa dignité.

Du reste, nous n'hésitons pas à dire que la rupture des négociations entre le centre droit et le centre gauche, pour l'adoption d'une liste dans laquelle tous le partis constitutionnels seraient représentés, a été un malheur et une maladresse. Le résultat prouve la vérité de la politique suivie par le *Journal du Lot*, et qui consiste à se séparer des partis extrêmes pour composer un parti considérable avec tous les hommes modérés qui ont sanctionné ou qui acceptent loyalement la Constitution du 25 février.

Nous espérons que le scrutin d'avant-hier donnera beaucoup à réfléchir aux meneurs qui se sont éloignés du véritable terrain.

LE VINAGE

Pour la troisième fois, jeudi dernier, les ennemis des grands intérêts de la vigne ont essayé de faire prévaloir, au sein de l'Assemblée nationale, le système déplorable qui consisterait à permettre à quatre ou cinq départements du Midi, qui produisent autant de vins que trente départements comme le Lot, de changer la nature de leurs vins, par l'adjonction d'une certaine quantité d'alcool de grain ou de betterave, en ne payant aucun droit ou en payant un droit dérisoire.

Dans cette nouvelle circonstance, notre député M. Pagès Duport n'a pas failli à la tâche qu'il s'est imposée de défendre avec une persistance infatigable les viticulteurs de la côte du Lot, qui lui donnèrent en 1871 une majorité si considérable.

Cette question du Vinage est l'une des plus compliquées de la science économique. Pour la résumer, on peut dire ceci : Le vin du Lot, de la Bourgogne, du Beaujolais ou de la Gironde arrive en nature chez le consommateur; il supporte les voyages; il a par lui seul toutes les qualités requises pour entrer dans l'alimentation. Au contraire, le vin de l'Hérault et du Gard, où tout a été planté depuis vingt ans, ne peut presque jamais voyager, et a un goût détestable. Pour l'améliorer, pour le rendre possible, il faut lui adjoindre une assez grande quantité d'alcool; mais l'alcool paye un droit énorme. Dans cette situation les propriétaires de ces vins mauvais et insuffisants demandent qu'on les exempte du droit sur l'alcool, ou bien de ne payer que 37 fr. 50 c. par hectolitre d'alcool au lieu de 170 ou 175 fr. C'est à cette réduction que M. Pagès Duport s'est opposé et s'oppose énergiquement; et il a contre lui la coalition des propriétaires intéressés du Midi et des distillateurs du Nord qui voudraient bien avoir l'occasion de vendre avec des droits minimes ou sans droit, l'alcool de grain ou de betterave qu'ils produisent en grande quantité. Telle est la question, et certainement elle mérite d'être suivie pas à pas; car, si on parvenait à trouver dans l'Hérault et dans le Gard des vins à bon marché, arrangés et manipulés, on ne viendrait pas chercher les nôtres, dont on ne peut pas se passer aujourd'hui.

On avait profité, à l'Assemblée, de la grande agitation que provoquait le dépouillement du scrutin pour la nomination des sénateurs; et, au moment où personne ne s'y attendait, un député du département du Nord avait proposé la mise à l'ordre du jour du projet de loi détestable, au sujet duquel nous avons publié au mois d'août dernier une note détaillée et concluante, adressée par M. Pagès-Duport à la commission du budget.

Nous reproduisons en entier cet incident parlementaire, d'après le *Journal officiel* :

M. des Retours. Messieurs, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de mettre, sans retard, à son ordre du jour un projet de loi qui a été déposé par le Gouvernement dans le cours du mois de juin dernier, et qui a pour objet de fixer à 37 fr. le droit sur les alcools employés au vinage.

A la date du 28 juillet dernier, M. de Grasset est venu demander que ce projet de loi fût mis à l'ordre du jour. M. le président de la commission du budget déclarait, à ce moment, que la commission du budget étudiait cette question et qu'à la rentrée de l'Assemblée elle déposerait son rapport.

Un mois s'est écoulé depuis notre retour, et le rapport annoncé n'a pas été déposé. Il importe que le dépôt en soit fait sans retard, la question présente une importance de premier ordre pour les intérêts agricoles d'un grand nombre de départements. Elle est en même temps réclamée dans l'intérêt du Trésor. Les distilleries agricoles traversent en ce moment une crise dont toute notre agriculture ressent le contre-coup. Il dépend de l'Assemblée d'y mettre un terme ou, tout au moins, d'en atténuer les effets par le vote de la loi proposée.

Cette question, d'ailleurs, présente une connexité intime et nécessaire avec les propositions de lois relatives aux bouilleurs de cru que vous allez être appelés à examiner.

Je demande donc que l'Assemblée veuille bien décider que cette loi viendra en discussion avant sa séparation. (Approbation sur plusieurs bancs,) Il s'agit, je le répète, d'un intérêt de premier ordre que nous ne pouvons pas laisser plus longtemps en souffrance.

M. Claude (Meurthe-et-Moselle). Après la loi sur les bouilleurs de cru !

M. Pagès Duport. Messieurs, je viens demander à l'Assemblée de ne pas mettre à l'ordre du jour le projet de loi dont il s'agit.

Déjà en 1872, au mois d'août, la question a été décidée par l'Assemblée. J'eus l'honneur, à cette époque, de prendre la parole devant elle, et elle rejeta les propositions qui lui étaient soumises.

M. Testelin. Je demande la parole.

M. Pagès-Duport. On demandait que l'alcoolisation des vins, c'est-à-dire la manipulation et la transformation des vins défectueux, fût autorisée, en ce sens que le droit fût réduit à 25 fr. au lieu de 150 francs, non compris les décimes. C'était condamner la viticulture sérieuse à une concurrence ruineuse pour elle.

On demande aujourd'hui une réduction à 37 fr. 50 cent.

Il y a quelques mois, la commission du budget s'est montrée défavorable à cette réduction, en renvoyant à une époque indéterminée sa résolution sur le projet de loi réclamé par M. des Rotours.

M. Claude (Meurthe-et-Moselle). Elle a bien fait !

M. Pagès-Duport. Elle a bien fait, vous avez raison. Je crois donc que la question ayant été abordée et vidée en 1872, abordée de nouveau il y a quelques mois à la commission du budget, il n'y a aucun intérêt à la mettre à l'ordre du jour.

M. Emmanuel Arago. C'est une question du plus haut intérêt.

M. Pagès-Duport. On a dit tout à l'heure que le vinage à prix réduit intéresse les pays vinicoles : il est plus juste, il est tout à fait juste de dire qu'il compromet les intérêts des pays vinicoles.

La faculté du vinage, en ne payant pas de droits ou n'en payant que le quart ou le cinquième, a été combattue par tous les vrais viticulteurs, en 1872; et dernièrement notre honorable collègue M. Faye est venu ici faire connaître que l'ajournement était désiré par la commission du budget.

Je demande donc encore aujourd'hui l'ajournement. (Approbation sur divers bancs).

M. Langlois. Il n'y a pas encore de rapport déposé sur le projet de loi relatif au vinage Or, le règlement ne permet pas la mise à l'ordre du jour d'un projet de loi sur lequel la commission qui doit l'examiner n'a pas donné de conclusions ! (C'est juste !)

M. Pagès-Duport. Eh bien, s'il n'y a pas de rapport déposé, tout est dit.

M. le président. L'Assemblée me permettra de lui signaler la situation.

Il n'y a pas, en effet, de rapport déposé; par conséquent, en l'état, il est impossible de mettre le projet de loi à l'ordre du jour. (C'est vrai ! c'est rai !).

M. Testelin. Je demande la parole sur la position de la question.

M. le président. Il n'est pas possible de maintenir la discussion sur ce terrain. Si l'honorable M. Testelin demande la parole pour poser une question je la lui donnerai ; mais je dois la lui refuser si c'est pour proposer de mettre à l'ordre du jour un projet sur lequel il n'y a pas de rapport déposé. (Très-bien !)

M. Jules Brame. Notre honorable président a parfaitement raison. On ne peut pas demander la mise à l'ordre du jour d'un projet de loi qui n'a encore été l'objet d'aucun rapport. Mais nous demandons que la commission chargée d'examiner ce projet dépose son rapport le plus tôt possible.

Pour un grand nombre de départements, il y a un intérêt considérable à ce que le rapport soit présenté et à ce que l'affaire soit mise à l'ordre du jour.

M. Plichon. Je demande la parole.

M. Jules Brame. Que venons-nous vous demander aujourd'hui? Non-seulement l'application d'un système économique nouveau, mais l'occasion de défendre devant vous un intérêt budgétaire considérable.

Aujourd'hui, que se passe-t-il? L'hectolitre d'alcool paye un droit de 150 fr., c'est-à-dire un droit triple de la valeur de l'objet taxé ! Or, en bonne économie sociale et politique, il faut au moins que l'impôt ne dépasse pas la valeur de la marchandise imposée.

Nous venons vous demander de faire pour l'alcool ce que vous avez fait, et ce qui a si bien réussi, pour les postes et les télégraphes, c'est-à-dire une chose juste, équitable, et que vous ne refuserez pas, alors qu'il s'agit d'un intérêt budgétaire considérable.

C'est au nom des intérêts que je viens de vous signaler que nous appuyons la proposition de M. des Rotours, et que nous demandons à la commission de vouloir bien déposer son rapport le plus tôt possible. (Approbation sur plusieurs bancs).

Voix diverses. — Il n'y a pas de rapport déposé ! — Cette discussion est tout à fait inutile !

M. Pagès-Duport. Encore une fois la question doit être considérée comme vidée. Tous les précédents le démontrent, et, puisqu'il n'y à pas de rapport déposé, la question ne peut pas être mise à l'ordre du jour.

M. Emmanuel Arago. Tout ce qu'il y a à faire, c'est d'insister auprès de la commission du budget pour qu'elle dépose le rapport le plus tôt possible, et nous allons, en effet, insister auprès d'elle de toutes nos forces.

M. Pagès-Duport. Nous agirons de notre côté !

Informations

On lit dans le *Moniteur Universel* :

Le bruit court que la plupart des bonapartistes ont résolu de s'abstenir ou de voter avec la gauche au moment du scrutin pour la nomination des sénateurs.

L'information sur le banquet offert en Corse à M. Rouher continue. Plusieurs témoins ont été entendus. Si l'instruction aboutit à une ordonnance de renvoi devant les juges compétents, c'est le tribunal correctionnel qui connaîtra cette affaire. En effet, dit la *Presse*, bien qu'il s'agisse ici de matières politiques, néanmoins les contraventions à la loi sur les réunions publiques demeurent soumises à la juridiction ordinaire. Les bonapartistes ne s'en plaindront point, puisque la loi a été faite par eux ; elle date en effet de 1868.

La fraction modérée et conservatrice du groupe de l'Appel au peuple est très-mécontente de la politique imposée par M. Rouher et qui tend à faire échec, par tous les moyens, au succès de l'Union conservatrice tentée pour l'élection des soixante-quinze sénateurs. Aussi croit-on qu'elle ne s'associera pas aux manœuvres de M. Rouher, manœuvres qui répugnent à son honnêteté et ne sont dictées que par les plus mesquines rancunes ou les plus odieux calculs de parti. La conduite de M. Rouher, dans cette circonstance, est du reste, en harmonie avec celle qu'il parait devoir suivre dans le pays pour toutes les élections.

(*Français*).

Il y a quelque mois le décanat de la Faculté de Bordeaux fut offert à M. Emile Burnouf, ancien directeur de l'Ecole d'Athènes, qui le refusa. Le doyen nommé à sa place a ouvert, l'autre jour, les cours de la faculté par un discours qui n'a point été du goût de M. Burnouf. Il a écrit à la *Gironde* pour se plaindre des tendances « cléricales » du discours du doyen et il a ajouté :

J'aurais tenu, moi, un *tout autre langage* sans les circonstances qui m'ont empêché de remplir les fonctions de doyen. J'aurais rappelé toutes les persécutions subies depuis soixante ans par les plus *honorables professeurs* ; j'aurais fait voir les cléricaux obtenant la *liberté de tout dire* pendant que l'enseignement laïque est forcé de se taire et languit dans la servitude.

« Excluons » dit encore M. Burnouf, « les ultramontains » ; et pour ce faire, il compte sur les prochaines Assemblées et recommande surtout aux électeurs sénatoriaux de porter leur vigilance sur ce point.

Si le Sénat est antirépublicain, l'autre Chambre sera annulée. Ne choisissons que des républicains parfaitement connus et sur la *solidité* desquels on puisse compter. Surtout excluons les ultramontains du Sénat ; ce n'est pas seulement l'avenir de l'enseignement qui est ici en question, c'est l'avenir même de la France, étroitement lié à celui de la République.

Pourquoi ce zèle anticlérical si bruyamment affiché ? L'explication est bien simple. M. Burnouf est candidat radical au Sénat. Sa lettre est un acte de propagande électorale ; il donne des gages aux électeurs dont il sollicite les suffrages. M. Burnouf est professeur et il se souvient de Tacite : *Omnia serviliter pro dominatione ?*

Un journal allemand, inspiré par M. Dollinger, avait, dans une vue de scandale, publié dernièrement une lettre dont, disait-il, la minute avait été trouvée dans les papiers du P. Theiner, ancien archiviste du Vatican, mort il y a quelque temps, et qui, ajoutait-il, était adressée à M. le duc de Broglie. Dans cette lettre, le père Theiner se félicitait, avec une grande violence de langage, de la chute du pouvoir temporel et parlait de Pie IX en termes fort inconvenants. Quelques journaux ennemis de l'Eglise, comme l'*Indépendance belge* ou le *National*, s'étaient empressés de ramasser ce scandale.

L'*Univers* a reproduit ce document en tête de ses colonnes, et son rédacteur en chef, M. Louis Veuillot, l'a accompagné de réflexions étendues d'où nous détachons ces mots :

Si le père Theiner a écrit cette dernière lettre à M. de Broglie, qu'il a pu connaître à Rome, et si M. de Broglie a mérité de la recevoir et l'a en effet reçue, nous aurions une forte raison de plus pour penser que M. de Broglie n'est pas un catholique parfaitement solide. Ce ne serait pas tout à fait une découverte.

M. le duc de Broglie a adressé à l'*Univers* la lettre suivante que ce journal a publiée sans y ajouter aucune réflexion :

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro de ce matin, vous citez, d'après l'*Indépendance belge*, un fragment de lettre qui m'aurait été adressée par le R. P. Theiner, archiviste du Vatican, à la date du 22 janvier 1875.

Je n'ai aucun souvenir d'avoir reçu cette lettre. Les relations que j'avais eues autrefois à Rome avec le Révérend Père avaient cessé à cette époque depuis plus de vingt ans.

Recevez l'assurance de mes sentiments très-distingués.

BROGLIE.

Paris, 7 décembre 1875.

CHUTE DU BALLON *L'UNIVERS*

CINQ VICTIMES

Mardi matin, à onze heures et demie, par une température brumeuse et froide, le ballon l'*Univers* s'élevait de l'usine à gaz de la Villette, contenant dans sa nacelle huit personnes : le colonel Laussedat, le commandant Mangin, deux capitaines de génie, Renard et un autre dont nous n'avons pas pu savoir le nom, puis un lieutenant de cuirassiers, et MM. Godard, Térèse et Tissandier, aéronautes.

Le ballon, poussé par le vent, partit dans la direction de Vincennes et vingt minutes après son départ il planait sur les vignes de Montreuil à une hauteur de deux cents mètres ; là, sans qu'on ait pu se rendre compte de ce qui motivait cet accident, il se dégonfla tout à coup et tomba avec la vitesse d'une bombe.

Les officiers et les aéronautes qui se trouvaient dans la nacelle roulèrent à terre pêle-mêle les uns sur les autres, cinq plus ou moins gravement blessés, trois sains et saufs.

Quelques personnes qui passaient à ce moment sur la route accoururent aussitôt et se mirent en devoir de dégager les blessés.

M. Pignolet, commissaire de police de Vincennes, et M. le docteur Izard, appelés en toute hâte, se portèrent sur le lieu de l'accident.

Le ballon était tombé sur une pelouse, dans un jardin entouré de murs élevés, fermé par une large grille en fer, au n° 102 de la rue de Lagny. Dans leur malheur, les aéronautes ont eu la chance que la nacelle n'ait pas accroché le mur ou la grille, ce qui eût rendu l'accident bien plus grave encore.

— Nous étions plutôt ahuris, étourdis, qu'effrayés, disait quelques heures après une des victimes. Chacun de nous regardait ses voisins, se tâtait, se secouait, cherchant à s'expliquer ce qui s'était produit ; aussi répondîmes-nous assez brusquement aux personnes qui étaient accourues pour nous secourir, et qui nous demandaient ce que nous avions, et de quelle façon nous étions tombés. S'est-il produit une déchirure dans le ballon ? Y a-t-il eu une fuite de gaz ? La soupape s'est-elle ouverte ? C'est ce que personne de nous ne pourrait vous dire encore. Nous n'avons pas pu vérifier dans quel état se trouvait l'enveloppe ni la soupape. Nous sommes tombés ; nous avons roulé pêle-mêle sur l'herbe ; c'est là tout ce que nous savons.

Sur huit personnes montant le ballon, cinq, avons-nous dit, ont été blessées. Voici leurs noms et l'état de leurs blessures.

Le colonel Laussedat, du génie, a la jambe droite brisée. C'est une homme de grande taille, fort énergique, qui a supporté avec un courage stoïque le pansement de sa blessure. Ce n'était pas la première fois qu'il montait en ballon, et il a fait souvent des expériences à l'école des Arts et Métiers.

Le commandant Mangin, appartenant également au corps de génie, fracture complète de la jambe gauche. C'est le capitaine Renard qui, tombant sur lui, lui a cassé la jambe. Le commandant Mangin est un homme de forte corpulence. Il montait en ballon pour la première foi.

Le capitaine Renard a le péroné brisé. Il avait eu la présence d'esprit, quand il a senti le ballon descendre, de se suspendre aux cordages, ce qui a amorti sa chute.

Il s'écria quand il fut à terre :

— Allons ! j'en ai pour six semaines !

— Vous ne recommencerez plus ? dit quelqu'un.

— Pourquoi ? Si l'on me donnait des ordres, il faudrait bien les suivre.

Les deux autres blessés sont MM. Godard et Térèse. — Godard qui conduisait le ballon avec M. Tissandier, et Térèse à qui il appartenait.

Godard est peut-être le plus gravement atteint de tous. Il a une fracture du genou droit.

Quant à Térèse, il n'a reçu que des contusions sans gravité, aux reins et aux cuisses.

Térèse est un espagnol. Il ne devait pas faire partie de l'expédition, bien que le ballon lui appartînt, mais Godard lui avait dit au moment de partir :

— Pourquoi ne venez-vous pas avec nous ? Vous n'avez jamais fait d'ascension. C'est une occasion. Profitez-en !

Et il était monté.

Un des deux capitaines du génie, le lieutenant de cuirassiers et M. Tissandier n'ont pas eu de mal. Voici comment ce dernier a été, assure-t-on, préservé. Quand on s'aperçut du dégonflement du ballon, il grimpa aux cordages pour fermer la soupape, et il n'était pas redescendu quand la nacelle a touché terre.

Selon M. Godard, l'accident aurait été produit par la congélation de la soupape, mais ce n'est là qu'une hypothèse.

Chronique locale

et méridionale.

Nos lecteurs savent, d'après une dépêche télégraphique que nous leur avons transmise il y a plusieurs jours, que le gouvernement propose la déclaration d'utilité publique pour une ligne de chemin de fer de Grosléjac à Gourdon, ce qui mettra Gourdon en communication avec Paris. Ils savent également que le Gouvernement propose l'achèvement des études en ce qui concerne la ligne de Cahors à Capdenac.

M. Pagès Duport, de concert avec toute la députation de Lot-et-Garonne, vient de présenter un amendement demandant que des études soient également ordonnées pour une voie ferrée à établir entre Villeneuve-sur-Lot et Tonneins ou Aiguillon. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'importance d'un tel chemin pour toute la côte du Lot.

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Bel, ancien curé d'Anglars (Luzech) : il était dans sa 70e année.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. L. LIMAYRAC.

2e *Séance du* 21 *août* 1875. — (Suite).

Ecole normale primaire de Montauban. — Boursiers.

Le même rapporteur invite le Conseil, vu la vacance de deux bourses à l'Ecole normale de Montauban, à désigner deux titulaires pour ces bourses.

Le Conseil nomme MM. Nèble (Eugène-Edouard) de St-Martin-de-Vers, et Labroue (Ovide) de Puy-l'Evêque.

Rétablissement de l'école normale primaire dans le Lot.

Sur le rapport du même membre, le Conseil décide que la question relative au rétablissement de l'école normale de Cahors sera renvoyée à la commission départementale pour qu'elle s'entende avec M. le Préfet qui, d'accord avec M. le Maire de Cahors, présentera à la session d'avril, des propositions de nature à donner satisfaction aux intérêts de la ville et à ceux du département, dans le plus bref délai.

Commission départementale. — Modification de l'art. 69 de la loi du 10 août 1874.—Ordre du jour adopté.

M. Bessières, rapporteur de la même commission conclut au rejet de la proposition relative à la modification de l'article 69 de la loi du 10 août 1871, par le motif que les termes de la loi sont suffisamment clairs et précis et que la modification dont il s'agit aurait pour effet de restreindre la liberté des assemblées départementales.

M. Teilhard insiste pour que cet article de loi soit modifié.

M. Cuniac répond que le Conseil ne peut permettre, sous forme de vœu, la critique d'un de ses votes et propose l'ordre du jour qui est adopté par 12 voix contre 5.

Poids et mesures. — Règlements à observer par les vérificateurs.

Sur les conclusions de M. de Gozon, rapporteur de la même commission, le Conseil renvoie à M. le Préfet le vœu de plusieurs membres demandant que MM. les vérificateurs des poids et mesures fassent rigoureusement observer les règlements sur les mesures publiques.

Rejet de divers vœux formés par le Conseil général.— Communication d'une lettre de M. le Directeur général des Postes.

Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication :

1° D'une lettre par laquelle M. le Directeur général des Postes rejette le vœu émis par le Conseil pour le rétablissement d'un service direct, par voiture, de Gourdon à Villefranche-Belvès, pour le transport des dépêches ;

2° De la lettre par laquelle M. le Directeur général des manufactures de tabac de l'Etat rejette trois vœux émis par le Conseil dans sa séance du 21 octobre 1874 ;

3° D'une lettre du même Directeur repoussant le vœu qui tendait à faire nommer les experts des tabac par M. le Préfet sur une liste présentée par le Conseil général ;

4° D'une lettre de M. le Ministre des Finances qui, répondant à un vœu émis par le Conseil, invite l'administration de l'Enregistrement à créer des distributions auxiliaires de papiers timbrés et de timbres mobiles partout où leur utilité sera démontrée par l'importance des populations et des affaires.

VOEUX GÉNÉRAUX DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Sur le rapport du même membre, le Conseil déclare s'associer aux vœux émis par les Conseils d'arrondissement de Figeac et de Gourdon, savoir :

Arrondissement de Figeac.

1° Que la côte de la Croix-Blanche, près St-Céré (route nationale, n° 940), soit rectifiée ;

2° Que le pont de la Visitation à St-Céré soit reconstruit ;

3° Que le tournant dangereux de Merlançon (route départementale, n° 7), soit rectifié ;

4° Qu'on exécute dans le plus bref délai les travaux de déviation de la route départementale, n° 13, dans la traverse de Figeac ;

5° Qu'une partie des journées de prestation de la commune de St-Félix soit employée à la construction du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 53, jusqu'au clocher de St-Jean ;

6° Que le chemin vicinal d'intérêt commun, n° 50, de Latronquière à Gramat entre Gorses et Terrou soit promptement exécuté ;

7° Qu'un service de dépêches soit établi entre Figeac et Limogne, correspondant avec celui existant déjà de Villefranche à Cahors ;

8° Que les planteurs de tabac soient autorisés à conserver des graines ;

9° Que la tolérance de 2 0/0 soit rétablie comme compensation du déficit ;

10° Que les experts des tabacs représentant les

intérêts des planteurs soient nommés par M. le Préfet sur une liste présentée par le Conseil général ;

11° Que les débitants de tabacs sans exception soient tenus de vendre des timbres de toute dimension et des timbres de quittances ;

12° Qu'il soit alloué des crédits suffisants tant pour compléter ou restaurer l'ameublement de la Sous-Préfecture que pour les grosses réparations urgentes au bâtiment ;

13° Que le fonds d'abonnement destiné au traitement des employés de la Sous-Préfecture de Figeac soit augmenté.

(A suivre).

Société des Études.

Extrait du procès-verbal.

de la Séance du 29 novembre 1875.

Présidence de M. d'Orsay, directeur trimestriel.

M. Baudel lit un travail de l'abbé Guilhou intitulé : « Considérations générales sur la dénomination des rues de la ville de Cahors » L'auteur émet le vœu que des noms mieux appropriés et mieux choisis, tirés de l'histoire locale, soient appliqués à la dénomination des rues.

La Société nomme une commission qui s'occupera de faire le meilleur choix possible des noms en question. Ce travail pourra être ensuite présenté au Conseil municipal.

M. Malinowski donne lecture d'un aperçu sur l'histoire de l'imprimerie à Cahors. Il résulte de ses recherches que quelques rares ouvrages ont été imprimés dans cette ville vers la fin du XVIe siècle ; le premier d'entre eux paraît l'avoir été vers l'an 1584 ou 1585.

L'école d'essai des enfants de troupe, instituée à Rambouillet, pourra fonctionner dans le courant du mois de janvier 1876.

L'instruction pour l'admission à cette école est déposée à la Préfecture (1re division), où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance.

Les demandes d'admission comme élèves pensionnaires devront être adressées à la Préfecture le 25 décembre 1875 au plus tard.

L'âge des candidats est fixé à 10 ans au minimum, et à 13 ans au maximum.

Jeudi soir, deux individus se présentèrent dans un café, y firent une dépense de 2 fr. 40 sans avoir les moyens de la payer. Les agents de police ayant été prévenus, conduisirent avec grand'peine les trop hardis consommateurs devant le commissaire qui n'ayant pas trouvé leurs explications suffisantes, les fit coucher au violon. Le lendemain, l'un d'eux ayant un domicile connu, fut mis en liberté et l'autre conduit devant M. le Procureur de la République, qui maintint l'arrestation. L'acte de rébellion sera sans doute relevé contre le plus récalcitrant qui poussa la résistance jusqu'à frapper les agents.

MAIRIE DE CAHORS.

Ecole de dessin à l'Hôtel-de-Ville, entrée par l'escalier de service.

Le Maire de la vile de Cahors, a l'honneur de prévenir les élèves de l'Ecole de dessin, que les cours auront lieu les mardis, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine de 8 heures à 9 heures et demie, à partir du 15 décembre courant.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 29 novembre 1875.

Mathématiques élémentaires.
Algèbre. — 1 Vieussens. — 2 Rochette.
Mathématiques préparatoires.
Géographie. — 1 Souques. — 2 Poujade.
Rhétorique.
Version latine. — 1 Girardeau. — 2 Pradel.
Seconde.
Géographie. — 1 Castagné. — 2 Bort.
Troisième.
Version latine. — 1 Bex. — 2 Bertrandy.
Quatrième
Arithmétique. — 1 Andurand. — 2 Barbier.
Cinquième.
Version latine. — 1 Maratuech. — 2 Rossignol.
Sixième.
Thème. — 1 Castagné. — 2 Tinel.
Septième.
id. 1 Deleau. — 2 Bramel.
Huitième.
Exercices latins. — 1 Bénech. — 2 Gaston.
Enseignement spécial. — Troisième année.
Algèbre. — 1 Pélissié.
Deuxième année.
Physique. — 1 Bouloumié. — 2 Galtié.
Première année.
Narration. — 1 Mourèze. — 2 Gagnat.
Année préparatoire.
Calcul. — 1 Bris. — 2 Magot.
Classe primaire. — Première division.
Ecriture — 1 Soulié. — 2 Labro.
Deuxième division.
id. 1 Biar. — 2 Pasquier.
Troisième division.
id. 1 Bénech. — 2 Edoux.
Quatrième division.
id. 1 Baudel. — 2 Manhiabal.

Le censeur des Études,
T. Durand.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 11 décembre 1875.

Naissances.

Lozza dit Lutzy, Jean-Justin-Izaï, rue de la Liberté.
Valade, Jean-Paul, place Clément-Marot.
Laurent, Jules, rue Fénélon.
Lacombe, François-Joseph, au Roc de Lagasse.
Girma, Eugène-Raymond, rue Nationale.
Julie, Marie-Thérèse, aue Casserie.

Décès.

Malique, Catherine, 74 ans, rue Nationale.
Bousquet, Anna, 5 mois, rue Mouton.
Lines, Marie, 70 ans, rue des Remparts.
Rigal, Guillaume, cult., 65 ans, cul de sac Auguste.
Ressegeac, Marianne 66 ans, place St-James.
Cazes, Eloi, 8 jours, place St-James.
Couderc, Guillaume, propriétaire, 72 ans, rue du cheval Blanc.
Bonnat, Jean, cultivateur, 69 ans, (hospice).
Clancher, Anne, ex-aubergiste, 80 ans, Pont-Neuf.
Cantarel, Joseph, ex-prof., d'anglais boul. Nord.
Millac, Marie, couturière, 40 ans, rue Lacoste.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Bulletin Vinicole

Les nombreuses correspondances du *Moniteur vinicole* permettent de constater que la Bourgogne a fait une récolte abondante et de bonne qualité ;

Que la Champagne a fait de riches vendanges quant à la quantité, mais qui laisseront à désirer, au point de vue de la qualité ;

Que le Beaujolais est très-satisfait ;

Que la récolte du Bugey a dépassé toutes les espérances ;

Que, dans l'ensemble, les Côtes Chalonnaises ont obtenu un tiers de plus qu'on ne pensait faire, la veille de la récolte, et, néanmoins, la qualité du vin est des plus satisfaisantes ;

Que le Mâconnais a fait, de toute façon, une bonne moyenne ; c'est-à-dire que les gros rendements ont compensé, dans les pays non grêlés, les pertes de ceux qui ont été ravagés. De plus que les qualités réussies, des vins recoltés les derniers, ont, en realité, compensé la médiocrité des premiers vendanges ;

Que la Savoie a fait une bonne moyenne, comme quantité, et une qualité peut-être supérieure à celle des vins de 1874 ;

Que l'Auvergne a rentré une récolte d'un tiers supérieure à celle sur laquelle on comptait. Quant à la qualité, elle est meilleure qu'on ne l'avait cru tout d'abord, mais cependant inférieure à celle de 1874 ;

Que la Lorraine a été agréablement surprise, tant au point de vue de la qualité que de la quantité.

Que les côtes du Rhône ont eu une abondante récolte ; que, cependant les vins sont légers, peu colorés, mais néanmoins agréable ; ils sont, il est vrai, inférieurs, comme qualité, à ceux de l'an dernier :

Que l'Hérault a fait une année mauvaise, particulièrement au point de vue de la qualité. Une grande partie des vins de ce département iront à la chaudière, les autres, ou du moins, une grande quantité, sont de conservation douteuse, si bien, que les vins de table, réellement de consommation et de coupage, ne dépasseront pas au total, huit à dix millions d'hectolitres.

Le Gard aura, dans son ensemble, une récolte qui dépassera, en quantité, celle de 1874 qui s'est élevée au chiffre de 1,739,507 hectolitres. Quant à la qualité, elle sera bonne, la couleur seule laissera peut-être à désirer.

L'Aude, dans les parties qui n'ont pas été trop frappées par les inondations, a obtenu un rendement plus satisfaisant, que celui qu'on attendait. Si ces vins n'ont pas la vinosité de ceux des années précédentes, ils n'en ont pas moins une belle couleur, et toutes les qualités qui les font particulièrement rechercher par la consommation.

En provence, la récolte a été de vingt pour cent supérieure à celle de l'an passé, Les vins sont généralement nets de goût et solides ; seulement, comme bien d'autres, ils manquent un peu de vinosité et de couleur.

Le Roussillon, n'a eu en résume, cette année à se plaindre, ni de la quantité, ni de la qualité. Comme quantité, nous écrivait-on, le 14 octobre, elle dépasse toutes les prévisions, comme qualité, elle est assez satisfaisante.

Le Languedoc a fait une récolte abondante ; quant à la qualité, les avis sont partagés.

Les vins de Cahors, sont, de l'opinion de tous parfaitement réussis, nous n'hésitons pas à confirmer cette appréciation du *Moniteur vinicole.*

La Gascogne a donné un rendement à peu près égal à celui de l'an dernier, et quant à la qualité, les propriétaires paraissent assez satisfaits.

L'Armagnac s'il faut en croire nos correspondants, aura récolté cette année le tiers et même moitié moins qu'en 1874, mais, par contre, la qualité serait excellente.

Le Bordelais, a fait, comme quantité, une récolte au moins égale à celle de l'an dernier. Quant à la qualité, il est difficile de l'apprécier tant elle offre, suivant les vignobles de diversité. En général, partout, dans la Gironde, on constate aujourd'hui que la qualité sera meilleure qu'on ne s'y attendait ; on commence même à dire, que 1875 sera une bonne année.

Les Charentes, ont fait une splendide récolte et en général de bonne qualité.

La Dordogne, malgré le rendement inégal de la récolte, a fait de très remarquables vendanges, comme qualité les vins ont de la couleur et de l'alcool.

Si maintenant nous pénétrons dans le centre de la France, nous trouvons que le vignoble est aussi dans une situation des plus satisfaisantes :

Le Cher a fait une récolte au dessus de la moyenne et d'une excellente qualité.

Le Poitou a fait également une récolte exceptionnellement abondante, et d'une qualité en rapport avec la quantité.

La Touraine a récolté une telle quantité de raisins, qu'on nous écrivait de Chinon, à la date du 11 octobre ; « De mémoire d'homme, on n'a vu semblable chose ; les propriétaires sont obligés de vendanger à deux reprises ; » et d'Amboise : « Nos propriétaires ont fait de plantureuses vendanges.

L'Orléanais n'a pas moins été favorisé : Le manque de futailles, par suite de la quantité de vins récoltés, a obligé le vignoble de terminer la vendange tardivement et en plusieurs fois.

L'Ile de France : La Seine, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne, ont aussi une plantureuse récolte. Argenteuil seul, a, dit-on, récolté cette année, 273.000 hectolitres de vins.

Le *Moniteur vinicole*, croit fermement que nous arriverons au chiffre de 70 millions et plus d'hectolitres, et ce serait un bonheur pour tout le monde.

Le *Moniteur vinicole* a raison de dire qu'une bonne récolte est un bonheur pour tous ; mais deux conditions sont néanmoins indispensables pour la viticulture sérieuse. La première, c'est que le système protecteur soit complétement écarté dans nos rapports commerciaux avec l'étranger, et que le libre échange fasse tomber les dernières douanes de nos frontières internationales. La seconde, c'est que les Chambres futures empêchent comme l'Assemblée nationale actuelle, le vinage à prix réduit des vins défectueux et ne pouvant pas supporter les voyages. Si ces deux conditions n'étaient pas remplies, les bonnes récoltes perdraient tous leurs avantages à l'égard des producteurs, principalement dans le Lot.

Bordeaux, 10 décembre 1875.

Blés. — Les bons blés étaient tenus 50 à 75 c. plus cher qu'il y a huit jours. Les transactions sont assez actives.

Farines. — Cours côtés comme suit : 19 à 18-75 les Nérac ; 17-75 à 18-50 les diverses qualités du Lot et du centre. Le tout les 50 kil.

Farine étuvée. première marque de Nérac 39 fr. le baril.

Condom, 10 décembre.

1875. Haut-Armagnac, 57-50 à 58-75 ; Bas-Armagnac, 70 à 75.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du *Journal).*

Versailles, 10 décembre, 5 h. 1/2.

On dépouille le deuxième scrutin pour les 75 sénateurs à vie. Le télégraphe vous fera connaître le résultat.

L'extrême-droite qui s'était entendue avec la droite modérée, le centre droit, une partie du groupe Lavergne, et les groupes Changarnier et Pradié, a trouvé dans ses rangs un parti plus extrême encore. Il est arrivé, en conséquence, ce fait étrange et qui est l'objet de toutes les conversations, à savoir que MM. de Franclieu, de Larochejacquelein, de Lorgeril, de Douhet, de Larochette, de Gouvelle et dix autres *chevau-légers* se sont alliés à toutes les gauches, et figurent sur la même liste qu'elles à la place d'autres candidats qui ont été éliminés dans la nuit.

Déjà hier, plusieurs bonapartistes avaient ouvert la voie à cette combinaison, en portant les noms les plus colorés de la gauche, en effaçant les noms les plus modérés, et en remplaçant ces derniers par les adhérents les plus ardents de l'extrême droite.

Tous les esprits sont vivement émus de cette situation.

Dépêches

(Service spécial du *Journal du Lot).*

Paris, 11 décembre, 2 h. 20 m. soir.

Aux votes d'hier deux candidats de la droite ont été nommés sénateurs : MM. le général Changarnier et le général d'Aurelles de Paladines,

Dix-sept candidats de la gauche ont été nommés ; MM. Krantz, le général Frebault, Duclerc, de Lasteyrie, l'amiral Pothuau, Corne, Laboulaye, Roger (du Nord), Foubert, Léon de Malleville, Wolowski, Barthélemy Saint-Hilaire, Ernest Picard, Casimir Périer, l'amiral Fourrichon, le général Chanzy, Cordier.

Six ministres portés comme candidats aucun n'a été nommé. La majorité était de 345 voix, M. Buffet en a obtenu 340, M. le général de Cissey 336, M. le duc de Cazes 321.

Le premier nom après les sénateurs nommés est M. Calmon avec 344 voix.

Paris, 11 décembre, 3 h. 10 soir.

Tous les journaux constatent l'échec du centre droit.

La minorité du centre droit défendue par le *Moniteur universel* avait voulu une entente avec la gauche constitutionnelle, mais l'opinion contraire a prévalu.

Le *Journal de Paris* établit qu'un certain nombre de bonapartistes ont voté avec la gauche.

Il raconte les négociations de MM. Larochette et de Gouvello, au nom de l'extrême droite, avec M. Jules Simon, et l'adoption de la liste dans le vote de la journée d'hier. Quand M. de Larochette a voté à la tribune, il a été invité, par un grand nombre de voix, à fournir des explications. Il a gardé le silence au milieu de l'indignation des députés de la droite.

Paris, 11 décembre, soir.

Dans un banquet qui a eu lieu hier à Londres, le duc de Cambridge a invité le gouvernement à pousser les réformes militaires aussi loin que possible. L'Angleterre, a dit l'orateur, peut avoir besoin de plus d'hommes avant quelques semaines, des éventualités de guerre n'étant pas impossibles.

Bourse de Paris.

Paris, 11 décembre 1875.

Rente 3 p. %.....	66.30
— 4 1/2 p. %.....	95.75
— 5 p. %.....	103.85

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montifaud qui vient de faire paraître une édition populaire de son livre si curieux : *les Courtisanes de l'antiquité, Marie-Magdeleine*, ainsi qu'une réédition des *Voyages aux estats et empire de la lune* et *Voyages aux estats et empire du soleil*, de Cyrano de Bergerac, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps : « l'Art moderne. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4° colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites, hors texte ; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les livraisons parues :

La Naissance d'Aphrodite, de Bonnegrâce, exécutée par Monnin. — *Danaë*, de Charbonnel, par lui-même. — *Le Ru du moulin*, de Tanguy, par lui-même. — *Chloé*, de Jules Lefebvre, par Monnin. — *Les Grigoux*, de Charbonnel, par lui-même. — *L'Amateur des tableaux*, de Léyendeker, par Cattelain. — *Erasme*, d'Holbein, par H. Lefort. — *Rêverie*, de Laforesterie, par A. Masson. — *Sous bois, près Provins*, de Guérard, par lui-même. — *La Poésie à l'hôpital*, de Monnier, par lui-même. — *Une bonne Femme*, de Flameng, par Lucas. — *Environs de Caen*, d'Hervier, par lui-même, etc., etc.

Les articles sont signés : Jules Claretie, bibliophile Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montifaud, Armand Silvestre, ect.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés : *les Musiciens de la noce*, de Charbonnel ; *la Basse-cour*, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux : 49, *Chaussée-d'Antin*, Paris.

Nous donnons à nos lecteurs la bonne nouvelle de la publication prochaine de **l'histoire de France** et de **l'histoire de la Révolution française** de Michelet en livraisons illustrées. C'est la première fois que cette œuvre véritablement nationale de notre grand historien populaire paraîtra sous cette forme qui va la rendre accessible à toutes les bourses. L'éditeur Lacroix publiera une livraison par semaine ; chaque livraison comprendra 32 pages de texte avec vignettes et une gravure hors texte, sur papier teinté de couleur. Toutes les gravures sont originales et dues à un artiste de grand talent M. Vierge.

Quoique l'exécution soit luxueuse ; le prix ne sera que de 50 cent. la livraison. Nous ne pouvons trop recommander ce bel ouvrage qui est le monument le plus complet et le plus vivant des annales de notre patrie.

LE VOLEUR

Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

Sommaire du 10 décembre 1875. — M. Eugène Schneider. — Le Capitaine Satan, par Louis Gallet (suite). — Le roi s'ennuie, par Ponson du Terrail (suite). — — Nouvelle Géographie universelle, par Elysée Reclus. — Les dessous du théâtre, par Henri Bocage. — Par-ci, par-là. — Petite gazette des tribunaux. — Bulletin. — Revue pour rire, par Cham.

Cabinet de lecture universel

Bulletin de la Société de Géographie.

Sommaire de la livraison de novembre.

I. — Mémoires et Notices.

L'abbé Durand. — La Madeira et son bassin.
J. Thoulet. — Note sur les projections orthographiques (avec figures dans le texte).
G. Marguin. — La Terre de Feu.

II. — Communications.

V. Largeau. — Voyage à Ghadamès.
Colonel Gordon. — Voyage sur le Haut-Nil (avec clichés dans le texte).

III. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques.

Alphonse Pinart. — Explorations Américaines.
Savorgnan de Brazza. — Lettre au Président de la Société.
Dr Harmand. — Lettres au secrétaire général.
Professeur Nordenskjold. — Voyage à la Nouvelle-Zemble.

IV. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances.
Ouvrages offerts à la Société.

Cartes.

G. Marguin. — Itinéraire d'un voyage à la Terre de Feu.
J. Thoulet. — Projection orthographique polaire. — Projection orthographique équatoriale. — Projection orthographique horizontale sur l'horizon de Paris.

Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plustôt par un mandat sur la poste.

LE TOUR DU MONDE. — *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 779e livraison, (11 décembre 1875). *Texte :* Voyage en Cochinchine, par M. le docteur Maurice 1872. Texte De dessins inédits. — Douze DESSINS de Th. Weber, L. Maillart, E. Ronjat, A Deroy, P. Fritel, et H. Cergel.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 158e livraison (11 décembre 1875). — TEXTE : Le bonheur de Françoise, par Mme Colomb. — Les fourmis amassent-elles des provisions pour l'hiver, par E. Menault. — L'hiver, par L. Dives. — Les crèches, par L. Sevin. — Histoire ancienne du ciel, par A. Guillemin. — Une croisière autour du monde, par Belin de Launay. — Le stéréoscope, par E. Muller.

Dessins de A. Marie, A. Dillens, Riou, etc.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(5e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 28, Paris.
DIRECTEUR-PROPRE : CH. DUVAL, OFFICIER RETRAITÉ
Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers.
Paraît chaque dimanche. — Liste des anciens tirages.
Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.
ABONNEMENTS : Paris et Départements **3 FR. PAR AN.**
Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.
L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE un beau PORTEFEUILLE FINANCIER avec un Traité de Bourse de 200 pages.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

ACHETEZ vos MONTRES
DIRECTEMENT EN FABRIQUE
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.
Une des plus anciennes Maisons de Fabrication Robert & Amiet Ancien Directeur de l'École d'Horlogerie
Grde-Rue, 70, Besançon, *seule ville française de production.*
Horloges publques perfectnées pr Eglises, Hôtels de Ville etc.
On demande des représts, villes, cantons, etc.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolié diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Catlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry,

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait. sans cause apparente, d'une atrophie complète, vec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complément rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, âlle économse i encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil. ; 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — *les Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La *Revalescière chocolatée*. en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénech-Bigourdant, épicier.

Pour tous les articles et extraits non signés,
Le propriétaire-gérant A. Laytou.

Lithographie Castanet

Sur les Boulevards, à Cahors.

AVIS aux personnes qui font usage de

CARTES DE VISITE

Le temps doux étant très favorable aux travaux lithographiques, il est de l'intérêt des personnes qui ont à faire confectionner des Cartes de visite à l'occasion du jour de l'an, de se hâter de faire leurs commandes avant l'arrivée de la saison rigoureuse. Les Cartes commandées dès aujourd'hui seront immédiatement préparées alors même que leur livraison ne devra avoir lieu qu'à la fin du mois.

Le Sieur CASTANET fait d'ailleurs observer que, chaque année, il est obligé, à cause des commandes nombreuses qui lui sont faites, de retarder les livraisons des Cartes qui lui sont demandées trop tard.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siége et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par *Jérôme Natalis*, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par *Le Mullier*, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de *Bida*, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° jésus. 100 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de *Bida*. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par *Jules Janin*, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

LYCÉE DE CAHORS

Une adjudication publique pour les fournitures ou travaux ci-après désignés à faire pendant l'année 1876, au Lycée de Cahors, aura lieu le jeudi 23 décembre 1875, à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de l'établissement :

1° Pain,
2° Viande de Boucherie,
3° Blanchissage de linge,
4° Drap bleu pour uniforme,
5° Chaussure,
6° Bois de Chauffage,
7° Habillements confectionnés.

Les soumissions devront être cachetées et déposées à l'économat dudit Lycée avant le 23 décembre courant.

Les intéressés pourront prendre connaissance tous les jours, de 8 heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir, du cahier des charges, qui reste déposé à l'Economat:

Le Proviseur du Lycée,
MOGNIAT.

AVIS

Suivant acte du 27 novembre 1875, au rapport de Me Costes, notaire à Cahors, M. Oscar-Etienne Calmette fils, a vendu à M. Léon Mialet et à Marie Garrigue, mariés, demeurant à Cahors, précédemment à Belvès (Dordogne), le fonds de librairie qu'il exploitait à Cahors dans un magasin dépendant de la maison de Folmont.

A VENDRE

UNE PAIRE DE

Juments Bretonnes

LÉGÈRES

POUR LA VOITURE

S'adresser au Bureau du Journal.

---

1 Franc par AN PARIS — L'ÉCLAIREUR FINANCIER — 1 Franc par AN PROVINCE

Paraissant tous les Dimanches
(8 pages, grand format)
RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS
LISTES DE TOUS LES TIRAGES
Bureaux 45, RUE VIVIENNE, 45, Paris
Demandez un Numéro d'essai, il est envoyé gratuitement

MACHINES A COUDRE
DE TOUS LES SYSTÈMES
ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille
DE SALON ET D'ATELIER
pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier
dépositaire à Cahors
Seule Maison vendant

LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA

MACHINE A NAVETTE
brevetée s. g. d. g.
Marchant au pied et à la main
Au prix de 125 francs
montée sur joli guéridon.
La même Machine montée sur grande table 150 francs
Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonnières (breveté s. g. d. g.). *Prix : 2 fr.*
Le Catalogue général est envoyé *franco* sur demande.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

Ch. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.

9, rue de la Paix. — Paris.

MALADIES de POITRINE
PHTHISIE
BRONCHITE, RHUMES
TOUX OPINIATRES
succès certain, guérison rapide par le
CRESSON B. DUPUY
Remède infaillible contre les MALADIES CHRONIQUES ; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS.
3-50 Lire la brochure délivrée gratis 3-50

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.